

BREVET D'INVENTION

Gr. 12. — Cl. 1.



N° 1.091.995

Pièce d'horlogerie.

Société dite : FABRIQUE D'HORLOGERIE NICOLET WATCH S. A. résidant en Suisse.

Demandé le 26 janvier 1954, à 13^h 20^m, à Paris.

Délivré le 3 novembre 1954. — Publié le 18 avril 1955.

La présente invention a pour objet une pièce d'horlogerie. Dans cette pièce d'horlogerie, la couronne du remontoir est montée sur la tige de façon à pouvoir effectuer, par rapport à celle-ci, un léger déplacement axial; elle est solidaire d'une douille dont l'extrémité crénelée peut, selon la position axiale de la couronne par rapport à la tige, soit coopérer avec un organe de commande d'un mécanisme de la montre, soit se dégager de cet organe de manière que la tige puisse être tournée en vue du remontage ou de la mise à l'heure, sans commander ledit organe.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention :

La fig. 1 est une vue en plan d'une montre à chronographe;

La fig. 2 est une coupe suivant la ligne II-II de la fig. 1, et

La fig. 3 est une coupe suivant la ligne III-III de la fig. 2.

La pièce d'horlogerie représentée est une montre-bracelet à chronographe dont le mécanisme de chronographe, simplifié, comprend une came 1 remplaçant la roue à colonnes habituelle. Cette came porte une paire de marteaux de remise à zéro 2a et 2b venus d'une pièce avec un levier commun 2 fixé sur la came 1 par une vis 3. La came 1 porte une vis 4 agissant sur la bascule de chronographe 5 articulée en 6 sur le bâti du mouvement et rappelée par un ressort 7; la bascule 5 porte le renvoi de chronographe 8. Ce dernier, commandé par une roue de secondes 9 entraîne, lorsque l'accouplement est embrayé, la roue de chronographe 10 solidaire d'un cœur de remise à zéro 11. La came 1 agit également sur une vis 12 portée par une bascule 13 articulée en 14 sur le bâti du mouvement. Cette bascule 13 porte le renvoi du compteur 15 en prise avec la roue de compteur 16, solidaire d'un cœur de remise à zéro 17. La came 1 est soumise à l'action de deux sautoirs 18 et 19. Le sautoir 18 coopère avec la came 1 pour ses trois positions de travail, alors que le sautoir 19 n'agit sur la came 1 que pour une seule de ses positions de travail. De cette façon, l'effort à fournir pour amener la came

dans cette position, qui correspond au retour à zéro du chronographe et du compteur, est supérieur à celui nécessaire pour les deux autres positions qui correspondent à la marche et à l'arrêt du chronographe.

Les déplacements de la came 1 sont commandés par un levier 20, à deux bras, articulé en 21 sur le bâti du mouvement, dont l'un des bras, 20a, est replié à angle droit et dont l'autre bras, 20b, se termine par une partie circulaire 20c, engagée dans une encoche 22 de la came 1. Les déplacements du levier 20 produisent ainsi les déplacements de la came autour de son axe d'articulation, désigné par 23. L'axe de l'articulation 21 du levier 20 est perpendiculaire à l'axe du remontoir de la montre et coupe ce dernier.

Le remontoir comprend une tige 24 (fig. 2), sur laquelle se visse un noyau 25 entouré d'une douille 26 chassé dans une couronne 27. Le noyau 25 présente une tête de forme 25a traversant un trou de forme correspondante pratiqué dans le fond de la douille 26; cette tête 25a, logée dans une creusure 28 de la couronne 27, est sertie en 29. Grâce à cette disposition, la couronne 27 est solidaire angulairement du noyau 25 et, par conséquent, de la tige 24, mais peut effectuer un léger déplacement axial par rapport à cette dernière, déplacement limité par la tête 25a qui bute d'une part contre le fond de la creusure 28 et, d'autre part, par son bord sertie, contre le fond de la douille. Les deux positions axiales de la douille 26 par rapport au noyau 25 sont rendues stables par un ressort-fil 30, formé d'un anneau ouvert, logé dans une gorge 31 du noyau 25 et qui s'engage dans l'une ou l'autre de deux gorges intérieures 22 pratiquées dans la douille 26.

L'extrémité de la douille 26 est crénelée en 33. Lorsqu'une pression est exercée sur la couronne 27, le bras 20a du levier 20 s'engage dans l'un des créneaux 33, de sorte qu'en faisant tourner la couronne, on entraîne le levier 20 qui, à son tour, déplace la came 1. Pour effectuer le remontage, on exerce une légère traction sur la couronne 27, ce qui l'amène dans la position représentée dans la

fig. 2, sans que le noyau 25 soit déplacé axialement. La rotation de la couronne 27 produit alors le remontage. Pour la mise à l'heure de la montre, on tire encore sur la couronne, ce qui déplace axialement le noyau 25 et, par conséquent, la tige 24 vers l'extérieur pour l'amener dans la position de mise à l'heure.

L'invention n'est pas limitée au cas où le levier 20 sert à commander une came de chronographe; il pourrait par exemple commander une roue à colonnes ou aussi commander un dispositif de mise au point des quantités dans une montre à calendrier.

RÉSUMÉ

La présente invention a pour objet une pièce d'horlogerie. Dans cette pièce d'horlogerie, la couronne du remontoir est montée sur la tige de façon à pouvoir effectuer, par rapport à celle-ci, un léger déplacement axial; elle est solidaire d'une douille dont l'extrémité, crénelée, peut, selon la position axiale de la couronne par rapport à la tige, soit coopérer avec un organe de commande d'un mécanisme de la montre, soit se dégager de cet organe, de manière que la tige puisse être tournée en vue du remontage ou de la mise à l'heure, sans commander ledit organe.

L'invention pourrait, en outre, présenter les particularités suivantes, prises ensemble ou séparément.

Ledit organe est un levier articulé sur le mouve-

ment suivant un axe perpendiculaire à l'axe du remontoir et rencontrant celui-ci, ce levier présentant deux bras dont l'un, replié à angle droit, s'engage dans les créneaux pratiqués à l'extrémité de la douille solidaire de la couronne.

Le second bras dudit levier commande les déplacements d'une came appartenant à un mécanisme de chronographe.

Ladite came porte des marteaux de remise à zéro du chronographe et commande la bascule de chronographe.

Ladite came est prévue pour occuper trois positions différentes, deux sautoirs coopérant avec cette came, l'un pour ses trois positions, et l'autre pour une position seulement, de façon que l'effort à fournir pour amener cette came dans cette dernière position soit plus important que pour les deux autres.

La tige du remontoir, traversant ladite douille, présente une tête logée dans une creusure pratiquée dans le fond de la couronne, les déplacements relatifs de la couronne par rapport à la tige étant limités par ladite tête butant d'une part contre le fond de la creusure, et, d'autre part, contre le fond de la douille.

Le fond de la douille présente un épaulement extérieur forcé dans la couronne.

Société dite :

FABRIQUE D'HORLOGERIE NICOLET WATCH S. A.

Par procuration :

Cabinet J. BONNET-THIRION.

